

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Wissembourg

Nombre des
membres : 42

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

SÉANCE DU 9 MARS 1998
Sous la présidence de Monsieur Bernard LOGEL

Présents : 33 votants

Tous les Délégués

sauf :

MM. FRIEDMANN, MEYER J. P. (excusés) qui étaient représentés respectivement
par MM. WELTZER, FULLENWARTH.

MM. MEYER-KUHN, GOETZ, HOLTZMANN, WINLING, M. GROSS,

Mme MAECHLING - excusés -

MM. MEYER Ch., WEISS, LOBSTEIN.

N° 1611998

OBJET : DELEGATION AU BUREAU

Après deux années de fonctionnement, le Bureau a été amené à considérer qu'il était important que le Bureau ait à délibérer sur l'ensemble des décisions relatives au fonctionnement courant de la Communauté de Communes et qu'il serait essentiel que les débats du Conseil Communautaire soient consacrés aux questions de fond ou obligatoires.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales

- CONSIDERANT la proposition du Bureau

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

. de déléguer au Bureau l'ensemble des attributions autorisées par l'article L5214-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'exception

- du vote du Budget**
- de l'approbation du Compte Administratif**
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement ou de durée de la Communauté de Communes**
- de l'adhésion de la Communauté à un Etablissement Public**
- des mesures de même nature que celles visées à l'article L1612-15**
- de la délégation de la gestion d'un service public**

Lors de chaque réunion de Conseil, le Président rendra compte des travaux du Bureau.

Pour copie conforme,
MORSBRONN-LES-BAINS, le 27 mars 1998

Le Président,
Bernard LOGEL

